

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUIN 2025

Membres présents : Mrs LAMURE – PASCAL - GARAVEL - Mmes DEFNET - ROLLET – CHAVY - Mrs BERETTI - BROUSSIN – LUCAS - Mme PASCAL.

Membres excusés : Mme FOILLARD - CONDEMINE– GUTTY - Mr COTHENET.

Membre absent : Mr NESME

Secrétaire de séance : Madame Josiane ROLLET

Après lecture, le compte rendu de la séance du 7 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Demande de Subventions
- 2) Tarif étude rentrée 2025
- 3) Baux communaux
- 4) Offre achat local voirie
- 5) Poste de Villié-Morgon
- 6) Concession funéraire
- 7) Offre Remplajob pour l'installation d'un médecin
- 8) Affiche Villié-Morgon Cru du Beaujolais
- 9) Demande de subvention amende de police pour aménagement d'un parking rue Pasteur
- 10) Questions diverses

1) Demande de subventions

1.1 Madame CHAVY donne lecture d'une demande de subvention de l'école élémentaire, pour un projet d'Education Artistique et Culturelle (EAC) mis en place par la CCSB. Madame CHAVY précise que la participation financière de la commune doit être versée directement à la CCSB dans le cadre d'un partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le projet d'Education Artistique et Culturelle

ACCEPTE le partenariat avec la CCSB pour ce projet

DECIDE de participer financièrement à hauteur de 2 000 € maximum

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif

1.2 Madame CHAVY donne lecture de la demande de subvention formulée par l'école élémentaire. Madame CHAVY propose de verser, comme les années précédentes, une subvention d'un montant total de 3 600€ à l'ensemble des classes de l'école élémentaire, soit 600€ par classe.

Après délibération, le Conseil Municipal, POUR 7, CONTRE 3,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 3 600.00 €.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2026.

1.3 Madame DEFNET informe le Conseil Municipal qu'il convient de reprendre une délibération pour le versement d'une subvention pour l'association IN VINO MUSICA suite à une erreur de montant dans la délibération du 8 avril 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2025, une subvention d'un montant de 350.00 € à IN VINO MUSICA.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

2) Tarif Etude rentrée 2025

- 1.1 Madame CHAVY propose au Conseil Municipal de revoir le tarif de l'heure d'Etude pour la rentrée scolaire 2025. A la rentrée scolaire 2025, l'heure d'étude surveillée sera prise en charge par un professeur des écoles et un agent communal.
Les enfants alterneront entre les deux classes.

Après délibération, le Conseil Municipal, POUR 9, CONTRE 1 :

FIXE l'heure d'étude à 2.00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires.

- 1.2 Madame CHAVY expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la rémunération des professeurs des écoles pour la rentrée 2025 pour l'heure d'étude surveillée.

Circulaire n° E-2024-32 relative aux taux des heures d'études surveillées.

Taux maximums à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les Taux maximums de rémunération des travaux supplémentaires effectués, en dehors de leur service normal, par les instituteurs et professeurs des écoles pour le compte et à la demande des collectivités territoriales et payés par elles, sont déterminés par référence aux dispositions du décret n° 66-787 du 14 octobre 1966. Il revient dès lors à la collectivité territoriale concernée de déterminer le montant de la rémunération dans la limite du taux plafond fixé par le texte évoqué ci-dessus.

Le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 a entraîné une revalorisation des taux plafond des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles à compter du 1^{er} janvier 2024.

En conséquence, les taux plafond de rémunération de ces heures supplémentaires sont fixés au regard des montants figurant dans le tableau annexé à la présente circulaire.

Taux maximums à compter du 1^{er} janvier 2024	
A- HEURE D'ENSEIGEMENT	
Instituteur	24.38 €
Professeur des écoles de classe normale	27.51 €
Professeur des écoles hors classe et de classe exceptionnelle	30.26 €
B- HEURE D'ETUDE SURVEILLEE	
Instituteur	21.94 €
Professeur des écoles de classe normale	24.76 €
Professeur des écoles hors classe et de classe exceptionnelle	27.24 €
C- HEURE DE SURVEILLANCE	
Instituteur	11.70 €
Professeur des écoles de classe normale	13.21 €
Professeur des écoles hors classe et de classe exceptionnelle	14.53 €

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

FIXE l'heure d'étude surveillée par les professeurs des écoles au taux maximum.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires.

3) Baux Communaux

3.1 Bail logement communal AUCOEUR Adrien

Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal qu'un logement communal 20 Place Baudelaire est vacant.

Il est proposé d'attribuer ce logement à Mr AUCOEUR Adrien pour un loyer mensuel de 400.00 € hors charges à compter du 20 mai 2025 pour une durée de 3 ans.

Augmentation tous les ans à la date anniversaire.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le bail locatif à intervenir entre la Commune et Mr AUCOEUR Adrien pour une durée de trois ans à compter du 20 mai 2025.

FIXE le loyer à la somme de 400.00 € hors charges, révisable annuellement.
AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer le bail locatif à intervenir.

3.2 Renouvellement bail logement communal EHRSTEIN Roland

Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que le bail du logement 13 Rue Pasteur loué à Mr EHRSTEIN Roland pour un loyer mensuel de 333.15 €, hors charges locatives, est à renouveler à compter du 1^{er} juillet 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le bail locatif à intervenir entre la commune et Mr EHRSTEIN Roland pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1^{er} juillet 2025.

FIXE le loyer à la somme de 333.15 €, révisable annuellement à la date anniversaire.

AUTORISE Mr le Maire ou un Adjoint à signer le bail locatif à intervenir.

3.3 Renouvellement bail précaire logement communal MARCHAND Adeline

Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal que le bail précaire du logement 20 Place Baudelaire loué à Mme MARCHAND Adeline pour un montant de 400.00 €, hors charges locatives, est à renouveler à compter du 1^{er} septembre 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le bail précaire locatif à intervenir entre la commune et Mme MARCHAND Adeline pour une durée d'un an.

FIXE le loyer à la somme de 400.00 €

AUTORISE Mr le Maire ou un Adjoint à signer le bail locatif à intervenir.

4) Offre achat local voirie Parcelle AI 672

Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal d'une demande de Monsieur LAPLACE Nicolas pour l'acquisition du bâtiment local voirie cadastré section AI 672, situé « 106 Place Baudelaire » et qu'il convient de fixer le prix de vente.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime

DECIDE de fixer le prix de vente à 86 769.00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette vente.

CHARGE Monsieur le Maire ou un adjoint de toutes démarches pour la bonne réalisation des présentes

5) Poste de Villié-Morgon

Monsieur BERETTI informe le Conseil Municipal du courrier reçu en mairie en date du 21 mai 2025 de la poste qui informe la mairie des nouveaux horaires de la poste de Villié-Morgon à compter du 2 juin 2025.

Du lundi au vendredi 10h00 – 12h00.

Le samedi 9h00 – 12h00.

Le Conseil Municipal prend acte de ces nouveaux horaires et trouve regrettable que la poste réduise ces horaires d'ouverture alors que beaucoup d'habitants ont besoin de ce service

6) Concession funéraire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour l'achat et le renouvellement des cases de colombarium ainsi que les concessions funéraires pour une durée de 15 ans car seul 30 ans est proposé.

Vu le code général des collectivités territoriales en particulier les articles L 2223-13, L 2223-14, L 2223-15.

Vu la délibération du Conseil Municipal N°3/2021 en date du 9 janvier 2021 actualisant les tarifs et la durée des concessions funéraires

Considérant la nécessité de revoir cette durée et tarif,

FIXE le tarif d'une concession au cimetière communal ainsi que les cases de columbarium à 250.00 € pour une durée de 15 ans.

PRECISE que ces tarifs s'appliquent pour toute acquisition ou renouvellement de concession.

7) Offre Remplajob pour l'installation d'un médecin

Mr BERETTI fait part au Conseil Municipal de la proposition financière de Remplajob pour la diffusion d'une annonce pour la recherche de Médecins Généralistes.

Le devis s'élève à 1 200.00 €.

Le Conseil Municipal accepte le devis.

8) Affiche Villié-Morgon Cru du Beaujolais

En l'absence de Mme FOILLARD Patricia chargée du projet, cet ordre du jour est reporté à un prochain Conseil.

9) Demande de subvention amende de police pour aménagement d'un parking rue Pasteur

Considérant que les collectivités de moins de 10 000 habitants ayant la compétence en matière de voirie peuvent bénéficier de subventions issues du produit des amendes de police relatives à la circulation routière ;

Considérant que ces éléments constituent pour la collectivité une opportunité d'œuvrer en faveur de l'amélioration des circulations et de la sécurité routière ;

Considérant l'état du parking situé Rue Pasteur, Chemin du Pati.

Considérant que ces travaux de mise en sécurité de ce parking figurent dans la liste d'actions éligibles pour bénéficier de cette subvention,

Considérant que le montant relatif aux travaux est estimé à 27 614.40 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le projet de réfection du parking Rue Pasteur – Chemin du Pati pour un montant de 27 614.40 €

SOLLICITE l'attribution de la subvention au titre des amendes de police pour l'année 2025, au taux maximum applicable, auprès du Conseil Départementale du Rhône, pour le projet susvisé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous documents utiles au présent dossier.

10) Questions diverses

10-1 Mr LAMURE informe le Conseil Municipal d'une soirée Burger au Col de Crie le samedi 5 juillet 2025 organisée par la CCSB.

10-2 Mme CHAVY informe le Conseil Municipal que la remise des calculettes au CM2 est prévu le vendredi 20 juin 2025.

Date prochains conseils :

9 juillet 2025 – 19h30

28 août 2025 – 19h30

8 octobre 2025 – 19h30

4 novembre 2025 – 19h30

3 décembre 2025 – 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.